



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de LORRY-MARDIGNY

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Arrêté ministériel du 1er mars 2021

Mise à jour des servitudes du PLU par Arrêté du Président de la CC Mad & Moselle n°2021-261 du 1er septembre 2021

N

Echelle : 1 / 17 000

- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (Périmètres de protection)
- A1 - Forêts relevant du régime forestier
- AS1i - Périmètres de protection des eaux potables et minérales (Périmètres immédiats)
- AS1r - Périmètres de protection des eaux potables et minérales (Périmètres rapprochés)
- AS1e - Périmètres de protection des eaux potables et minérales (Périmètres éloignés)
- T7 - Zones de dégagement aérien (Rayons de 24 km)
- Bâtiment agricole (Non aedificandi)
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- T5 - Zones de dégagement aérien (Cône d'envoi)
- Couloirs de bruit